

Le Guide des entreprises

EMPLOI / HANDICAP



**BONNES
RAISONS
DE RECRUTER
UNE PERSONNE
HANDICAPEE**

www.semaine-emploi-handicap.com

Handicapés
& **COMPÉTENTS**

L'ADAPT
REUSSIR
avec un
HANDICAP



LA POSTE





ÉDITORIAL

Ouvrir ses portes à toutes les compétences

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la préparation de la 10^{ème} Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées qui aura lieu à partir du 13 novembre, L'ADAPT est heureuse de vous présenter le Guide des 10 Bonnes Raisons de recruter une personne handicapée. Seulement 39 % des entreprises emploient au moins une personne handicapée (sondage Louis Harris).

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé les obligations des entreprises en la matière mais il s'agit d'abord d'expliquer et de convaincre. Ce guide a été réalisé avec des entreprises et pour elles. Il montre tous les avantages, pour chaque entreprise, à faire le premier pas vers l'intégration et à aller plus loin.

Bien sûr, ces "bonnes raisons" peuvent être débattues et développées, mais, s'il ne devait en rester qu'une, ce serait celle-ci : aujourd'hui, plus de 9 entreprises sur 10 qui ont recruté une personne handicapée en sont satisfaites.

C'est bien la preuve que le recrutement d'une personne handicapée n'est pas d'abord une obligation légale, ou morale, mais l'intérêt même de votre entreprise. Les pages qui suivent vous le montrent.

Emmanuel Constans
Président de L'ADAPT

REPÈRES

L'ADAPT : créée en 1929 et reconnue d'utilité publique en 1934, l'association travaille à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

L'ADAPT est à l'origine de la 1^{ère} semaine pour l'emploi des personnes handicapées en 1997.

L'ADAPT organise en 2003 les 1^{ers} Ets Généraux de la Citoyenneté des Personnes Handicapées, lance en 2004 les Trophées "handicap et citoyenneté" et crée en 2005 le "Job Dating".

L'ADAPT
Tél. : 01 48 10 12 46
www.ladapt.net

Raison 1

Votre entreprise gagne à recruter des personnes motivées

Les personnes handicapées redoublent de motivation pour démontrer le bien fondé de leur recrutement.

Témoignage

« Quand j'ai appris que j'étais atteinte d'une polyarthrite rhumatoïde, j'étais comme "anéantie" par cette nouvelle. Je me suis alors dit que ce malheur était suffisant pour y ajouter l'échec scolaire et le chômage. Je me suis alors investie énormément dans mes études puis dans mon travail. Aujourd'hui, mon traitement médical me permet d'avoir une vie presque normale, je suis devenue journaliste, et à chacun de mes entretiens d'embauche, ce qui ressortait le plus c'était ma volonté et ma motivation. »

Elise

Raison 2

Votre entreprise gagne à choisir des personnalités dynamiques

"Combattantes du quotidien", les personnes handicapées savent relever les défis.

Le chiffre

82% des salariés ayant un ou plusieurs collègues handicapés, les perçoivent comme aussi performants. (Sondage Louis Harris)

Témoignage

« Les personnes handicapées, lorsqu'elles sentent que l'entreprise investit sur elles, sont plus responsables que la moyenne des autres salariés. »

M. Defond

Directrice des ressources humaines, S.I.C.A.R.E.V.¹

¹Handiplace

Raison 3

Votre entreprise gagne à se doter de nouveaux talents

Les personnes handicapées sont porteuses de capacités qu'elles développent pour compenser leur handicap.

Témoignage

« Je suis infirme moteur cérébral : il est vrai que pour moi "pianoter" sur un clavier est difficile, c'est pourquoi j'ai cultivé le sens du mot juste, un vrai goût pour la synthèse et une mémoire accrue. »

J.-B. Hibon

Consultant associé de RHEA Développement

Raison 4

Votre entreprise gagne à recruter des collaborateurs fiables

Les personnes handicapées sont aussi présentes, autonomes, et productives que les autres.

Le chiffre

80% des salariés ayant un collègue handicapé n'ont pas constaté de surcharge de travail.
(Sondage Louis Harris)

Témoignage

« Au départ, je bénéficiais d'une attention plus importante de la part de mes collègues. Très rapidement, cela s'est arrêté, car ils ont compris que j'étais là pour travailler et que les règles étaient les mêmes pour tout le monde. »

Bernard

42 ans, Cadre supérieur à la production courrier de La Poste, a perdu l'usage du bras gauche.

Raison 5

Votre entreprise gagne à cultiver l'esprit d'équipe

Les personnes handicapées sont facteur de rassemblement et vecteur de confiance.

Témoignage

« L'emploi d'un travailleur handicapé permet de renouveler l'intelligence de ce qu'est une communauté d'entreprise, une intelligence de la dépendance réciproque, de la complémentarité dans la fragilité. »

Samuel Rouvillois

Philosophe et consultant ¹

¹ Ombres et Lumière N°146

Raison 6

Votre entreprise gagne à favoriser l'épanouissement de tous

Pour apprendre à chacun à s'accepter et à accepter les autres.

Le chiffre

91%

des sondés affirment être prêts à se mettre à la disposition d'une personne handicapée récemment recrutée pour l'aider, soit dans son travail quotidien, soit à s'intégrer dans l'équipe.

(Sondage Louis Harris)

Témoignage

« Plus les salariés sont épanouis, c'est-à-dire plus ils s'acceptent pour ce qu'ils sont, et plus ils sont capables de donner leur potentiel à l'entreprise. Or sur ce plan, l'insertion des personnes handicapées joue un rôle. »

Christian Boiron

PDG des Laboratoires Boiron ¹

Raison 7

Votre entreprise gagne à intégrer les différences

Les personnes handicapées sont un enrichissement pour l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise et ses clients.

Ce que dit la loi

La nouvelle loi spécifie le principe de non-discrimination : les employeurs sont tenus de prendre les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi, de le conserver ou d'y progresser.

Le chiffre

88 % des personnes ayant un collègue handicapé disent l'expérience enrichissante, de nature à modifier le regard sur les personnes handicapées (83 %) et à donner du sens à leur travail (60 %).
(Sondage Louis Harris)

Témoignage

« Les personnes qui ont des compétences et qui peuvent les exploiter, ça ne peut être qu'un plus pour une entreprise et aujourd'hui, d'avoir créé un poste spécifiquement pour lui, c'est une grande satisfaction. »

M. Monard

Entreprise Générale - parlant d'un de ses salariés ¹

¹Handiplace

Raison 8

Votre entreprise gagne à valoriser son identité

Les personnes handicapées apportent à l'entreprise un "supplément d'humanité".

Témoignage

« Quand je pars en négociation, j'aime être accompagné d'André qui est malvoyant. D'abord parce que nous nous entendons bien ! Mais aussi, parce que je sais que la conversation prendra une autre tournure. La personne qui sera en face de moi est souvent impressionnée au premier abord par André, puis elle se dit : cette "boîte" doit être différente des autres ! »

Pascal

Commercial dans l'agroalimentaire
André a été recruté à la suite d'un "job dating" de 2005

Le chiffre

75% des personnes interrogées considèrent que l'embauche de personnes handicapées par leur entreprise constitue un point d'image positif et les influence favorablement dans la perception de leur employeur.
(Sondage Louis Harris)

A savoir

L'intégration des personnes handicapées constitue une formidable opportunité pour développer la responsabilité sociétale des entreprises, notamment sur les thèmes de la diversité et de l'égalité des chances.

Ces efforts sont notamment valorisés par les agences de notation sociale qui prennent en compte l'insertion des personnes handicapées dans leurs audits.

Le handicap devient alors un argument social aux répercussions économiques, à travers les fonds éthiques d'investissement qui s'appuient sur les notations des agences pour constituer leurs portefeuilles d'actions.

Raison 9

Votre entreprise y gagne financièrement

*Aide à l'embauche et aux formations, adaptations
des postes de travail, contributions légales diminuées.*

Prime à l'insertion

Pour l'employeur

1 600 € : c'est le montant de la subvention forfaitaire pour la signature d'un CDI ou d'un CDD d'au moins 12 mois pour chaque personne handicapée recrutée.

Aides au contrat de professionnalisation

Pour l'employeur

1 525 € : c'est le montant de la subvention forfaitaire par période de 6 mois, en appui d'un contrat de professionnalisation des jeunes handicapés de moins de 30 ans (3 050 € versés si la personne handicapée a plus de 30 ans).

Aides à l'apprentissage

Pour l'employeur

1 525 € : c'est le montant de la subvention forfaitaire par période de 6 mois (ou 3050 € par période de 12 mois, année scolaire d'apprentissage), en appui d'un contrat d'apprentissage, pour chaque apprenti handicapé de moins de 30 ans.

3 050 € : c'est le montant de la subvention forfaitaire par période de 6 mois, en appui à un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un projet de création d'entreprise (quel que soit l'âge de la personne handicapée).

Raison 9

Aide au tutorat

Pour l'employeur

Pour préparer et assurer l'intégration d'un salarié handicapé à son poste ou le suivi d'un stagiaire pendant sa formation, bénéficiez d'un tuteur, interne ou externe à l'entreprise. L'employeur, destinataire de la subvention AGEFIPH, peut ainsi faire appel à un tuteur formé à l'accompagnement des personnes handicapées et le rémunérer pour ses heures de tutorat.

Aide à l'accessibilité du lieu de travail

Pour l'employeur

Pour accueillir une personne handicapée, l'entreprise peut bénéficier d'une subvention de l'AGEFIPH pour aménager son poste, son outil de travail ou adapter l'organisation du travail du salarié ou de l'équipe.

- Etude préalable définissant les besoins,
- Moyens techniques ou organisationnels à mettre en oeuvre.

Raison 9

Ce que dit la loi

Tout établissement d'au moins 20 salariés doit employer 6% de travailleurs handicapés : sans quoi, une contribution calculée en fonction du nombre de salariés devra être versée à l'AGEFIPH. Depuis le 11 février 2005, les modalités de calcul sont fixées par décret avec un maximum de 600 fois le SMIC horaire par bénéficiaire non employé.

Ce tableau présente à titre indicatif la contribution à verser à l'AGEFIPH en fonction de votre nombre de salariés et si vous ne faites appel à aucun sous-traitant, stagiaires ou salariés handicapés...

Nombre de salariés de votre entreprise	20	40	100	200
Nombre de salariés handicapés pour atteindre le quota de 6%	1	2	6	12
0% de salariés handicapés	3 308 €	6 616 €	19 848 €	39 696 €
3% de salariés handicapés	1 654 €	3 308 €	9 924 €	19 848 €
6% de salariés handicapés	0 €	0 €	0 €	0 €

» La loi du 11 février 2005 stipule qu'à partir de 2010, la contribution des entreprises qui n'emploient aucun travailleur handicapé et ne passent aucun contrat de sous-traitance avec le secteur protégé pendant trois années consécutives est augmentée : 1500 fois le SMIC horaire, soit l'équivalent d'un salaire à mi-temps (smic, charges comprises).

Vos 4 principales possibilités pour emprunter le chemin de l'intégration :

- L'emploi direct,
- Les contrats avec le secteur du travail protégé (ESAT) à hauteur de 50% maximum de l'obligation : ces contrats représentent un certain nombre d'unités bénéficiaires en fonction de votre chiffre d'affaire,
- L'accord d'établissement, d'entreprise ou de branche : c'est un accord négocié avec les partenaires sociaux pour mettre au point un programme annuel ou pluriannuel d'actions d'insertion,
- L'accueil de stagiaires handicapés, si le stage dépasse les 150 heures.

Raison 10

Votre entreprise gagne à faire le premier pas

Le chiffre

93% des entreprises se disent satisfaites
des travailleurs handicapés qu'elles
emploient .
(Sondage Louis Harris)

Témoignage

« C'est le premier pas qui compte, ensuite le recrutement
d'une personne handicapée devient une évidence. »

Emmanuel Constans
Président de L'ADAPT

Pour aller plus loin

Vous documenter sur la loi

"Les cahiers de L'ADAPT" n°158 - 2^{ème} trimestre 2005

Vous former

Où former vos équipes au recrutement et à l'intégration des salariés handicapés ?

Contactez Karine David,
département national formation de L'ADAPT
au 01 48 10 12 30 ou karine.david@ladapt.net

Rencontrer des candidats handicapés

Participer aux forums et jobs datings de L'ADAPT,
ddac@ladapt.net ou 01 48 10 12 25

Proposer des postes aux stagiaires formés par L'ADAPT,
ddac@ladapt ou 01 48 10 12 25

Surfer sur les sites utiles

www.adia.fr
www.agefiph.fr
www.handica.com
www.handicap.monster.fr
www.handiplace.org
www.handipole.org
www.handirect.com
www.semaine-emploi-handicap.com



Contactez L'ADAPT

0825 03 4000 (0,15€ la minute)
Tour Essor
14 rue Scandicci
93508 Pantin cedex
Tél : 01 48 10 12 46
www.ladapt.net